

# Commission d'entraide

**Réunion du 19 octobre 2021**

Présidente : Espeut Sandra

Présents : Contreras Emmanuelle, Varilles Christian, Tisseur Jérôme,

Excusée : Favier Annie

## Ordre du jour

- 1- Nouvelles modalités d'adhésion
- 2- Redéfinition des missions de la commission
  - a. Prise en charge des joueurs blessés
  - b. Accompagnement Scolaire pour les jeunes joueurs blessés
  - c. Aide aux nouveaux clubs

## Modalité d'adhésion à la commission d'Entraide

### **Éléments de contexte :**

Historiquement, l'adhésion à la commission d'entraide était soumise à la participation au loto organisé par la Commission (120€ par club). Ce fonctionnement pénalisait certains clubs éloignés et ne permettait l'adhésion que de la moitié des clubs limitant ainsi la notion même d'Entraide.

### **Décision :**

La commission souhaitant que tous les clubs puissent être couverts décide que l'adhésion à la commission d'Entraide se fera sur la base d'une cotisation volontaire annuelle de 50 € par club.

Par souci d'organisation, le montant de cette participation sera débité aux clubs le 30/11/2021 sur leur compte District et crédité sur le compte de la commission d'Entraide. Les clubs ne souhaitant pas adhérer devront par retour de mail le signaler au District et ils ne seront pas débités.

En plus de cette adhésion, la commission organisera des événements où les clubs pourront participer sur la base du volontariat et dans une optique de solidarité.

## Les missions de la commission

### **L'aide financière aux joueurs blessés**

La commission continuera d'aider les joueurs blessés selon les mêmes modalités que les saisons précédentes (l'incapacité de travail est égale ou supérieure à un mois).

- Un mois allocation : 80 euros
- Deux mois allocation : 130 euros
- Trois mois allocation : 200 euros
- Quatre mois allocation : 280 euros

La commission décide d'étendre l'aide aux joueurs mineurs en activité salariée ainsi qu'aux joueurs évoluant en compétitions de ligue.

La commission peut modifier ce barème en fonction des disponibilités de la caisse.

### **L'aide scolaire aux enfants blessés**

Le joueur se retrouvant avec une blessure l'empêchant de suivre ses cours pendant au moins une semaine se verra offert un code acadomia de soutien scolaire (du CP à la Terminale).

Pour les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 la commission offrira des livrets Puissance Foot pour l'accompagnement scolaire dont les exercices sont tous en rapport avec leur passion.

### **Aide aux nouveaux clubs**

La commission offrira à chaque club nouvellement affilié un kit de dotation permettant d'accompagner sa première année d'existence.

### **Autres sujets**

La commission se réserve le droit d'intervenir sur tous les sujets dont elle aurait connaissance et qui lui paraîtraient correspondre à son objet.

Mme Sandra ESPEUT

